

Samedi  
14 octobre  
2023

# COMPTE-RENDU

## BALADE APPRENANTE QUARTIER N°4

### VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

#### **Bruno MAHIA**

Conseiller Municipal  
bruno.mahia@cabourg.fr

#### **Diana MELNICK**

Conseillère Municipale  
diana.melnick@cabourg.fr

**Votre élue référente : Monique BOURDAIS**  
Adjointe au Maire déléguée au Bénévolat,  
à la vie Associative et à la vie des Quartiers,  
monique.bourdais@cabourg.fr



# SURETÉ & SÉCURITÉ

## 1 FOCUS SUR LA POLICE MUNICIPALE

### *Sujet abordé par les élus*

Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, se félicite de proposer aux Cabourgeois la plus importante police municipale de la côte. Elle est composée de 7 agents titulaires auxquels s'ajoutent les renforts saisonniers au nombre de 11. Parmi les 7 agents titulaires, 5 ont effectué une partie de leur carrière en gendarmerie. Ils sont donc en pleine capacité de gérer les différents problèmes qui surviennent sur notre territoire. En effet, face au désengagement de l'Etat en matière de sécurité dans les communes, la ville a souhaité professionnaliser ce service. Des faits marquants tel que l'incendie qui a ravagé un immeuble du parc social au printemps dernier nous a fait tirer des enseignements en matière de sécurité.

La vidéoprotection est également un outil déployé sur l'ensemble de la commune. Son utilité a été démontrée à maintes reprises. Petit à petit les caméras analogiques sont remplacées par des caméras numériques de telle sorte que ce dispositif puisse être efficace aux heures où l'éclairage public n'est pas en service. A ce sujet, Monsieur le Maire réfléchit à l'idée de diminuer la plage horaire de restriction de l'éclairage public. En effet, différents délits ont été commis en pleine nuit ces derniers temps.

De même la question de l'armement de la police municipale est à l'étude en raison de l'accroissement du nombre d'insultes et intimidations physiques à l'égard des agents.



## 2 STATIONNEMENT GÊNANT AUX ABORDS DE LA RÉSIDENCE LES CAVALIERS (AVENUE DE LA DIVETTE)

Les habitants du quartier se plaignent du stationnement des véhicules sur le trottoir de l'avenue de la Divette le long de la résidence Les Cavaliers. Ces véhicules empêchent les piétons de circuler en sécurité. Par ailleurs, ils gênent la visibilité des automobilistes au carrefour. Monsieur le Maire est conscient du problème. Il sera résolu à l'issue de la construction du centre aqualudique intercommunal. Les trottoirs seront refaits. Des places de stationnement seront aménagées. Pour rappel, le centre aqualudique prévoit également un parking gratuit de 250 emplacements.





## 4 STATIONNEMENT DANGEREUX

Les participants regrettent le stationnement de véhicules sur les banquettes d'herbe et la piste cyclable devant le stade. Ce comportement est dangereux pour les piétons qui doivent se déporter sur la route ainsi que pour les cyclistes.

## 5 PEINTURE ROUTIÈRE

Les habitants demandent que la peinture routière de l'avenue de la divette soit refaite. Elle n'est plus suffisamment visible. Monsieur le Maire s'engage à ce que ces travaux soient entrepris.



## 6 CONTAINER À VERRES MAL PLACÉ

Le point d'apport volontaire pour le verre placé à proximité du Carrefour Market, sur la voie menant à la résidence California Park engendre des comportements dangereux. Les véhicules stationnent sur la route pour déverser leurs verres. N'est-il pas possible de trouver un autre endroit pour le disposer ?

## 7 VOL AU CIMETIÈRE

Une habitante fait part de son désarroi en ce qui concerne le délit de vol dont elle a été victime au cimetière. Les compositions florales déposées sur la sépulture de son défunt époux ont été dérobées. Très affectée par cet acte inqualifiable, cette personne a connu une succession de complications préjudiciables à son état de santé



## 8 INTERDICTION AUX 3.5 TONNES AVENUE JEAN CATHERINE

Un riverain demande que soit réinstaurée l'interdiction de circulation des 3.5 tonnes avenue Jean Catherine. Le panneau a été retiré à l'occasion de travaux et n'a jamais été réinstallé. Depuis, des camions et autocars empruntent cette voie. Cela n'est pas sans risques en raison de la configuration de la rue (virage).

## 9 ARBRES À ÉLAGUER

Des résidents de California Park s'inquiètent des peupliers situés en bordure de la D400 qui ne sont jamais élagués. Ils craignent qu'ils ne représentent un danger pour les chalets.

## 10 MONUMENT AUX MORTS/JARDIN PUBLIC

Des usagers du jardin public situé à côté de la mairie alertent les services sur le fait que des enfants escaladent le monument aux morts. Outre le manque de respect que cela représente, ils estiment que ce comportement est dangereux pour les enfants. Certes les parents sont responsables mais la mairie ne pourrait-elle pas installer un panneau d'interdiction ?



## 11 SIGNALISATION MAL ADAPTÉE AVENUE DE LA DIVETTE

Les riverains de l'avenue de la divette signalent deux facteurs d'accidents : La visibilité n'est pas suffisante au carrefour entre l'avenue de la divette et l'avenue de la brèche buhot lorsque l'on vient du centre-ville en voiture. L'arrêt au stop ne permet pas de voir si une voiture arrive par l'avenue de la brèche buhot.

Le panneau bleu marqué d'une flèche blanche à l'usage des cyclistes qui se situe au carrefour de l'avenue Jean Catherine et de l'avenue de la divette est sujet à mauvaise interprétation. Les automobilistes le prennent pour eux et s'engagent sur la voie vélos lorsqu'ils viennent de l'avenue Jean-Catherine pour aller vers le centre-ville. Une quille étant située quelques mètres plus loin, ils sont obligés de faire marche arrière. Cela est particulièrement dangereux. Ce phénomène récurrent concerne également les camping-car, nombreux à venir de l'avenue Jean Catherine en raison de la proximité de l'aire qui leur est réservée.

Le problème pourrait être facilement résolu en avançant la quille (ou en retirant le panneau).

## 12 PASSAGE PIÉTON DANGEREUX

Des habitants jugent dangereux le passage piéton situé au niveau de l'église, avant le feu.





## INTERACTION SOCIALE

### 13 FOCUS SUR LA PLAINE SPORTIVE

Monsieur le Maire présente la belle réussite qu'est la plaine sportive. L'ancien collège s'est en effet mué en véritable lieu de vie et d'inclusion pour tous les cabourgeais. L'espace Cabourg 1901 est devenu le lieu ressource des associations. Rappelons qu'elles ne sont pas moins de 79 sur la commune. 65 bénéficient d'une subvention municipale. A cet espace associatif s'est adjoint le Fablab et l'espace de coworking qui rencontrent un beau succès.

Côté sport, la ville continue d'investir pour moderniser ses infrastructures. C'est ainsi que le Club House a été restauré en 2014. Le skate park a été réhabilité il y a 5 ans de même que les vestiaires et sanitaires du stade. Le terrain quant à lui n'est malheureusement plus aux normes pour accueillir des matchs de compétition. Ces derniers ont donc lieu à Dives, tandis que Cabourg accueille les entraînements.

Il reste encore des demandes non satisfaites. Notamment le club de pétanque qui demande un terrain couvert. De même, les sanitaires et vestiaires du gymnase s'avèrent vétustes. Ces deux points sont considérés avec attention. Des solutions progressives et/ou intermédiaires sont à l'étude.

### 14 CLUB LOISIRS SENIORS

Une personne profite de ce moment dédié aux associations pour demander si un nouveau local va être attribué à l'association Club loisirs seniors qui loge actuellement à l'artisanerie (avenue de l'hippodrome). Monsieur le Maire reconnaît que les locaux de l'artisanerie ne présentent pas un grand niveau de confort. La réhabilitation est compliquée dans la mesure où le bâtiment est classé « remarquable ». Les contraintes sont par conséquent nombreuses. Pas de solution donc à court terme mais le sujet n'est pas éludé.



## 15 CENTRE AQUALUDIQUE

Monsieur Emmanuel PORCQ dit deux mots du projet de centre aqualudique. Pour rappel, il est porté par l'intercommunalité. Les travaux avancent comme prévu.

L'actuelle piscine municipale de Cabourg accueille tous les scolaires du canton. Il devenait urgent de pouvoir leur proposer une infrastructure de meilleure qualité. L'apprentissage de la nage est un élément pédagogique fondamental auquel nous nous devons d'accorder de l'importance.

Les habitants du quartier peuvent être rassurés, comme évoqué précédemment, 250 emplacements de stationnement gratuits sont prévus dans l'aménagement de ce complexe.

## 16 SERRES MUNICIPALES

Monsieur le Maire annonce également le déplacement des serres municipales. Une parcelle constructible de 5069 m<sup>2</sup> vient d'être acquise dans cet objectif. Le service Espaces Verts rejoindra ainsi le Centre Technique Municipal situé à l'extrémité nord de l'avenue de la Divette. La fleur à Cabourg est tout un symbole. Le label 4 fleurs, auquel nous sommes très attachés et que nous entendons bien conserver, implique notamment la production des semis sur site. Les serres municipales placées en cœur de ville devenaient exigües.

Le site actuel fait l'objet d'un projet de construction de logements. Mais là encore, pas d'inquiétudes, la municipalité veillera à la qualité architecturale de ce programme et à la préservation de la qualité de vie du voisinage.

Trois autres projets immobiliers visant à accroître le nombre d'habitants sont en cours sur le territoire de la commune. Rappelons que l'un des principaux objectifs du mandat est d'atteindre une population de 4000 habitants en 2026.

C'est ainsi que les travaux de construction du Domaine D'Adèle (avenue de la Divette, face à Cabourg 1901) vont débiter prochainement. 203 logements seront construits sur 2.5 hectares. Les 6 autres hectares de la parcelle seront dédiés à l'aménagement d'une zone de vie (espaces verts, jeux pour enfants...). Quant au logement, il présentera une belle mixité. La première tranche est dédiée à l'habitat social.

Monsieur PORCQ explique que des emplois ne sont pas pourvus sur Cabourg en raison du manque de logements. Notre économie est et restera orientée vers le tourisme. Il faut se faire à cette idée. De multiples tentatives ayant pour vocation de diversifier notre économie ont échouées. Nous devons donc rassembler nos forces et orienter les projets dans ce sens.

A titre d'exemple, les différents projets d'installation de nouvelles enseignes commerciales à côté de Carrefour Market ont été avortées. Il est désormais envisagé d'y délocaliser le cinéma. Toutefois, rien n'est acté pour le moment.



## 17 PROBLÈMES DE TÉLÉPHONIE

Monsieur PORCQ a profité de notre passage à proximité des antennes relais pour rappeler aux habitants que la Mairie n'est pas responsable des problèmes de connexion que tout un chacun peut constater et ce, quoi qu'en disent les opérateurs.

La commune fait ce qui est en son pouvoir en autorisant l'installation de pylônes afin d'assurer une couverture optimale. Les mâts sont mis à disposition des opérateurs par la ville. Notre compétence s'arrête là. Le département quant à lui a eu pour mission de déployer la fibre. Les problèmes de réseau sont donc bel et bien du fait des opérateurs. A noter que si ces pylônes ne sont pas très esthétiques, en revanche ils ne représentent aucun danger pour la santé des riverains. Deux nouveaux mâts devraient être installés à proximité de La Sall'in.

## 18 FLEURISSEMENT

Les habitants de l'avenue Jean Catherine regrettent que le pot de fleurs situé sur le terre-plein face à l'hippodrome ait été retiré. Ils demandent s'il ne pourrait pas être réinstallé.



## 19 TOILETTES PUBLIQUES EN NOMBRE INSUFFISANT

Des participants à la balade estiment que le nombre de toilettes publiques est insuffisant en ville au regard du nombre de personnes fréquentant la station les week-end et durant les vacances. Cela est d'autant plus vrai qu'il n'est pas rare que les toilettes situées à proximité de la mairie soient fermées pour des raisons techniques.

## 20 BANCS EN NOMBRE INSUFFISANT

Les habitants du quartier estiment qu'il devrait y avoir plus de bancs avenue de la Divette. Cette longue voie est très fréquentée par des personnes allant au supermarché ou fréquentant les associations. Certaines auraient besoin de s'asseoir en cours de route.

De même, il manque des bancs le long du parcours du cœur.



## ECO-RESPONSABILITE

### 21 EROSION DES BERGES DE LA DIVETTE

Des habitants s'inquiètent de l'érosion des berges de la divette le long du parcours du cœur. Ils constatent que des enfants courent et/ou jouent à proximité et que cela peut représenter un danger.

Monsieur PORCQ rappelle que la surveillance des enfants relève de la responsabilité des parents.

Il informe par ailleurs les participants à la balade que ce sont les structures dénommées ASA qui ont en charge l'entretien des cours d'eau et de leurs berges. Malheureusement, le service effectué n'est pas à la hauteur des besoins. La commune assure donc une veille de ces milieux naturels.

### 22 NOURRISSAGE DES CANARDS

Une riveraine réclame des panneaux d'interdiction de nourrissage des canards. Elle constate que des baguettes entières sont jetées dans l'eau ou sur le parcours. D'une part, cela est délétère pour les palmipèdes ; d'autre part, cela attire les rats.

Monsieur PORCQ s'engage à faire réinstaller des panonceaux.



## 23 PLAN DE MOBILITÉ

Monsieur PORCQ estime opportun qu'un réseau de minibus soit déployé à l'échelle intercommunale dans le but d'assurer les déplacements des habitants dans le sens nord-sud notamment. Cette possibilité devrait être étudiée dans le cadre du plan de mobilité. Des expériences ont été menées à l'échelle de la commune mais elles ont échoué.

A noter qu'il demeure tout de même un service de navettes hebdomadaires réservées aux seniors qui souhaitent se rendre au Carrefour Market. Les inscriptions se prennent auprès du Pôle Vie Sociale.

## 24 MANQUE DE CORBEILLES DE RUE

Les riverains réclament davantage de corbeilles de rue avenue de la Divette. Cette artère menant à Carrefour Market ainsi qu'à plusieurs infrastructures communales est largement fréquentée par les piétons.



## 25 POINT D'APPORT VOLONTAIRE MAL PLACÉ

Les habitants de California Park estiment que le point d'apport volontaire de verres situé à l'extrémité nord de l'avenue de la divette sur la voie qui mène au centre technique municipal et à la résidence California Park est mal situé. Les personnes s'arrêtent sur la route pour décharger leurs déchets empêchant ainsi la circulation. Ils demandent s'il ne serait pas possible de le disposer à un autre endroit plus propice.

De surcroît, il n'est pas rare que des déchets soient déposés à même le sol car les containers sont pleins. Est-il possible de prévoir un passage plus régulier de la benne ?

## 26 LOI ZAN

Monsieur le Maire explique à l'assistance les effets de la loi ZAN. Celle-ci a pour objectif de réduire l'artificialisation des sols de 50% d'ici à 2030. Il en résulte que des promoteurs immobiliers se précipitent pour déposer des permis de construire avant la parution des décrets d'application. Cette course peut se faire au détriment de projets municipaux.

*Pour aller plus loin :*

[Zéro artificialisation nette \(ZAN\) : comment protéger les sols ? / vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr)







## 29 ETAT DES TROTTOIRS

Les habitants aimeraient que les trottoirs soient refaits.

Une habitante demande s'il est envisagé de faire un trottoir rue du pont de pierre. Malheureusement, cela n'est pas prévu.

Quant à la réfection des trottoirs, Monsieur le Maire entend qu'il y a des besoins. La voirie n'est pas délaissée. Sur un budget global de 17 millions d'euros de fonctionnement, la voirie représente 1/17 e des dépenses.

A noter que ces travaux étant très onéreux, il n'est pas question d'entreprendre la réfection de trottoirs sans envisager au préalable l'enfouissement du réseau électrique. C'est également pour cette raison que les travaux ne vont pas aussi vite que le souhaiteraient les habitants. Il en va de la rationalité des dépenses, et donc du bon usage de l'argent public.

## 30 COMPOSTEURS

Dans la perspective de la nouvelle loi entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain obligeant les familles à recycler leurs déchets organiques, les habitants demandent si des composteurs vont être déployés sur la commune.

Monsieur PORCQ répond que des actions pilotées par la communauté de communes vont être mises en place. Il ne peut cependant s'engager précisément sur le déploiement de composteurs.

*Pour aller plus loin :*

<https://www.gouvernement.fr/actualite/le-tri-des-dechets-alimentaires-generalise-au-31-decembre-2023>



### 31 POLLUTION SONORE

Une personne se plaint de la pollution sonore générée par des véhicules équipés d'enceintes très puissantes.

### 32 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur PORCQ informe les participants que des panneaux photovoltaïques vont venir couvrir les parkings P1 et P2 de l'hippodrome. Ce projet vient répondre à une nouvelle obligation légale qui entrera en vigueur fin 2025. Elle a pour ambition de produire davantage d'électricité propre.

Pour aller plus loin :

<https://www.vie-publique.fr/loi/286391-energies-renouvelables-loi-du-10-mars-2023>



### 33 TERRE-PLEIN IMPASSE DE LA BERGERIE

Les habitants de la rue de la bergerie regrettent le manque d'entretien d'un morceau de terrain situé au bout du chemin menant à l'avenue de la divette. Monsieur le Maire demande au propriétaire de la parcelle attenante s'il serait d'accord pour racheter ce morceau de terrain à un prix symbolique. Ce propriétaire est d'accord. Monsieur PORCQ précise qu'il faut au préalable vérifier la domanialité.

Les habitants de la rue de la bergerie profitent de l'occasion pour rappeler à Monsieur le Maire que les candélabres de leur rue n'ont toujours pas été changés.

### 34 RAPPEL DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Un habitant du quartier demande à la municipalité de communiquer plus largement sur les sanctions encourues par le dépôt sauvage de déchets, l'obligation de sortir et rentrer les containers, les horaires d'ouverture de la déchèterie, l'obligation d'entretenir sa parcelle afin que la végétation n'empiète pas sur le domaine public...

### 35 MANQUE DE DISTRIBUTEURS DE SACS À DÉJECTIONS CANINES

Des habitant de l'avenue de la Divette notamment déplorent le nombre important de déjections canines sur le trottoir et la piste cyclable. Ils demandent davantage de distributeurs de sacs.

A noter également que les riverains du quartier se plaignent de trouver régulièrement des sacs à déjections canines déposés à même le sol dans le chemin qui dessert la rue de la Bergerie et l'avenue de la divette.





**LA VIE DE QUARTIER**  
**LES FAIS DE QUARTIER**



[cabourg.fr](http://cabourg.fr)